

VOEUX**Voeu n° 1 du 13 juillet 2010**

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 9 du 13 juillet 1999 portant règlement intérieur du congrès de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le compte-rendu intégral des débats du congrès de la Nouvelle-Calédonie, en date du 13 juillet 2010 ;

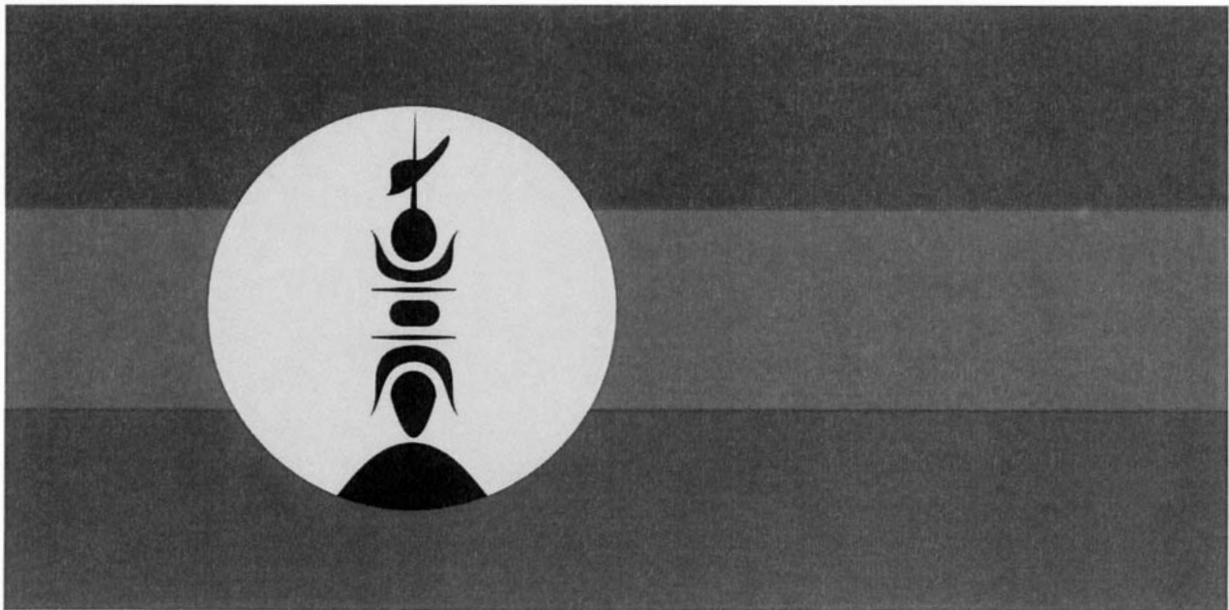
A adopté le vœu dont la teneur suit :

Voeu

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie émet le vœu que soient arborés, ensemble, en Nouvelle-Calédonie, le drapeau dont la description est annexée et le drapeau national.

Délibéré en séance publique, le 13 juillet 2010.

*Le président du congrès
de la Nouvelle-Calédonie,*
HAROLD MARTIN

Le Drapeau**Descriptif :**

Le drapeau est à cinq couleurs (bleu, rouge, vert, jaune et noir). Il comprend trois bandes horizontales (vert, rouge et bleu) surmontées d'un cercle jaune comportant en son centre une flèche faitière percée d'une Toutoute.

La signification et la symbolique de ce drapeau ont été données par Jean-Marie Tjibaou :

- le vert symbolise la terre, les ancêtres, la richesse du sol et l'espoir,
- le rouge symbolise le sang versé dans la lutte et l'unité du peuple,
- le bleu symbolise le ciel et l'océan Pacifique,
- le rond jaune symbolise le soleil sur lequel s'inscrivent en noir la flèche faitière et sa Toutoute. La flèche faitière représente le frère aîné ou le chef de clan, elle illustre le symbole de l'organisation clanique et coutumière kanak.